

L'ancien président de la CCTA, Jean-Luc Guilhot, bientôt devant la justice

Nous avons été officiellement informés par le Parquet du Tribunal de Grande instance de Saint-Gaudens, que Jean-Luc Guilhot, ancien Président la Communauté des communes des Terres d'Aurignac, comparaitra à l'audience du Tribunal de Grande Instance de Saint-Gaudens, le 15 juin 2017, à 14 heures.

Les faits qui lui sont reprochés, sont les suivants :

- Faux et usage de faux en écriture publique ou authentique,
- Soustraction, détournement ou destruction de biens d'un dépôt public par le dépositaire ou un de ses subordonnés.

Petit rappel des faits :

C'est le Collectif des contribuables des Terres d'Aurignac, qui avait déposé le 31 mars 2016, deux plaintes auprès de la Procureure de la République de Saint-Gaudens.

- Une première relative à une carte de carburant que l'ancien Président s'était octroyé personnellement, sans délibération et à l'insu du Conseil communautaire ;
- Une deuxième, pour une fausse délibération en date du 23 septembre 2013, pour obtenir l'ouverture d'une ligne de Trésorerie (c'est-à-dire d'un découvert), auprès d'une banque, de 550 000 €, avec production d'un faux en écriture publique et là aussi, à l'insu du Conseil communautaire. Ce faux ayant fait l'objet d'un signalement à la justice par un groupe de conseillers communautaires.

Depuis 2015, le Collectif des contribuables des Terres d'Aurignac n'a cessé de dénoncer, dans la presse ou lors de réunions publiques, la gestion incohérente et désastreuse de la Communauté des communes des Terres d'Aurignac, sous la Présidence de Jean-Luc Guilhot, ainsi que son cynisme et son immoralité.

Cette situation avait abouti, en 2015, à l'intervention de la Cour Régionale des Comptes qui a généré une hausse de 45 % des taxes ménage, pour la part de l'intercommunalité, pour les années 2015, 2016 et 2017, qui s'est traduite par une surimposition supportée par l'ensemble des contribuables concernés de 550 000 € en 2015 et autant en 2016.

On nous avait dit et écrit que cette situation absurde ne durerait que trois années, le temps de mettre à niveau les finances de l'ancienne Intercommunalité des Terres d'Aurignac, et que ces taux d'impositions ménage excessifs reviendraient en 2018 au niveau de ceux de 2014.

Ce n'est pas ça du tout ! Nous avons, en effet, appris, au cours de l'audience que nous a accordé le Président de la nouvelle Intercommunalité dite des "5C", le 21 mars dernier, que les directives qu'il avait reçues pour l'élaboration du budget 2017, l'obligeait à rendre comme base les taux de 2016, pour chacune des intercommunalités fusionnées. Et, qu'ensuite le "lissage"; c'est-à-dire l'harmonisation de l'ensemble des taux des cinq anciennes intercommunalités, se ferait progressivement sur une longue période qui pourrait durer 12 années.

Ce qui revient à dire que pour nous, les contribuables des Terres d'Aurignac, que nous risquerions de supporter les taux élevés pendant de longues années et de subir une "sur" imposition, jusqu'en 2024.

Pour parler simplement, cela peut se traduire de la façon suivante : "Après avoir payé 1 200 000 € d'impôts en plus en 2015 et 2016, on devrait payer près de 2 000 000 € en plus entre 2018 et 2024."

C'est dire que notre combat ne s'arrête pas avec la disparition de Jean-Luc Guilhot, mais que d'autres actions restent à mener pour nous remettre dans une situation supportable et que le collectif reste vigilant pour le suivi des fiscalités futures.